



Le 12 novembre 2020

**Par SDÉ et courriel**

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Jean-Olivier Tremblay**  
Avocat

Hydro-Québec– Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3613  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : Tremblay.Jean-Olivier@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité relative aux automatismes de réseau et ressources de production décentralisées - Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)**  
**Votre dossier R-4070-2018 / Notre référence : R056737 JOT**

---

Chère consœur,

Le Coordonnateur dépose ses réponses aux engagements de la séance de travail tenue le 20 octobre 2020 comme pièce **HQCF-14, document 1**, ainsi que les normes du Bloc 2 modifiées dans leur versions française et anglaise, à l'exception de la norme FAC-010-3, comme pièce **HQCF-14, documents 2 et 3**.

Par ailleurs, comme le Coordonnateur l'a expliqué à la pièce HQCF-12, Document 1 (B-0070)<sup>1</sup>, les limites qui sont utilisées au Québec sont celles qui sont régies par la norme FAC-011 et non par la norme FAC-010, en raison de l'horizon temporel couvert respectivement par ces deux normes. De plus, la NERC envisage le retrait de la norme FAC-010 dans le cadre de son projet 2015-09<sup>2</sup>. Par conséquent, par souci d'utilisation judicieuse des ressources et afin de simplifier l'étude du présent dossier, le Coordonnateur verra à amender sa demande au présent dossier pour retirer la demande d'adoption de la norme FAC-010-3. Une demande ré-amendée en ce sens sera transmise à la Régie dans les prochains jours.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos cordiales salutations.

*(s) Jean-Olivier Tremblay*

**JEAN-OLIVIER TREMBLAY**

p.j.  
c.c. Intervenants

---

<sup>1</sup> Réponse à la question 12.1.

<sup>2</sup> NERC, Project 2015-09 Establish and Communicate System Operating Limit, consulté sur le site internet le 11 novembre 2020 : <https://www.nerc.com/pa/Stand/Pages/Project-2015-09-Establish-and-Communicate-System-Operating-Limits.aspx>